



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/DEC/185	OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU PROJET : « L'ECOLE CHANGE AVEC LE NUMERIQUE »
<u>Date du conseil municipal</u> 18/12/2017	
<u>Date de la convocation</u> 11/12/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 19/12/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 11 décembre 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Michel VEUX
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Samira BOUJIDI représenté par Karine JARRY
- Pascal D'HOKER représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT représentée par Catherine HEUZE-DEVIES

Étaient absents :

- Rachida MOUALI

Monsieur Charles MURAT est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171226-2017-DEC-185-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-29,

VU le Décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

CONSIDERANT l'appel à projets 2017 « l'école change avec le numérique » pour lequel un dossier de candidature a été transmis en date du 7 décembre 2016

CONSIDERANT le projet d'équipement numérique de classes mobiles pour l'école élémentaire du Château,

CONSIDERANT la convention relative à la mise en place de ce projet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention relative à la mise en place du projet « l'école change avec le numérique » entre la commune de Nangis et le rectorat de Créteil.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjointe en charge de l'Éducation à signer ladite convention et tout document y afférant.

ARTICLE 3 :

DIT que la recette sera inscrite au budget, en section d'investissement, article 1318 « subvention d'investissement transférable ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 décembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171226-2017-DEC-185-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017